

2024

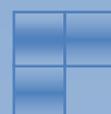
CONSEIL de DEVELOPPEMENT

AVIS

Suite à l'auto-saisine
du CODEV du thème :
Le Contrat Local de
Santé

Avril – Juin 2024

BIEVRE-ISERE



LE CONTRAT LOCAL DE SANTE

Bièvre Isère n'échappe pas, comme tant d'autres communauté de communes, aux problèmes de désert médical. Elle fait partie des zones rurales dans lesquelles l'offre médicale est insuffisante pour répondre à la demande des patients, d'où un risque de dégradation et d'insécurité de l'état médical des habitants.

**110 heures de
bénévolat cumulées**

**1^{ère} réunion en février
2024**

Rencontre de la présidente et Mme Béatrice ROUX, chargée de mission avec le service solidarité pour comprendre les attentes de Bièvre Isère.

Mars 2024

Demande d'auto-saisine auprès du président et réponse positive.

10 avril 2024

Réunion d'informations sur le diagnostic de l'ARS, informations sur le futur CLS et les 5 axes choisis + débat. Présence de Nicolas MOURICHON (directeur du service Famille et Solidarité) et Marjolaine BIGILLON (sous directrice du service Solidarité). Remerciements

15 mai 2024

Réunion en groupe ateliers : débat et choix des actions pouvant être menées pour les axes 2,4, 5. Présence de Nicolas MOURICHON, Marjolaine BIGILLON et Elisa BEOLET (chargée de mission)

4 juin 2024

Réunion plénière pour amender et voter l'avis du CODEV avant la remise officielle.

Le Conseil de développement de Bièvre-Isère a été créé le 20 septembre 2023. Il est composé de 35 membres (18 hommes et 17 femmes) de tous âges et de tous horizons. Une présidente, une vice-présidente et deux vice-présidents forment le bureau.

1- Contexte de la saisine du CODEV sur la politique de santé du territoire

Le territoire de Bièvre-Isère est issu de plusieurs fusions successives de 4 communautés de communes (Bièvre-Toutes-Aures, Bièvre-Chambaran, le Pays de Bièvre-Liers et la toute dernière au premier janvier 2016 La région Saint Jeannaise).

Bièvre-Isère regroupe 50 communes majoritairement rurales et compte 55 000 habitants.

Un diagnostic Local de Santé a été réalisé en 2021-2022 par l'ARS qui a pu dresser un état des lieux de l'état physique et psychique des habitants et leurs besoins, identifier les différentes ressources de prévention et de soins du territoire, identifier les besoins déjà couverts ou non encore couverts des habitants du territoire en matière de santé.

Dans le cadre de ses compétences et du bien-être des bièvre-Isérois, la communauté de communes a défini d'intérêt communautaire la santé de ses habitants.

Par ailleurs, le CODEV a, dans le cadre d'une auto-saisine souhaité travailler sur le contrat local de santé et proposer plusieurs actions sur 2 ou 3 axes choisis parmi les 5 proposés dans le futur CLS.

Le présent avis aura donc pour objet de récolter l'avis et les propositions du CODEV sur :

- ✓ Les problématiques de la santé sur le territoire suite au diagnostic de l'ARS et l'importance d'un CLS sur le territoire
- ✓ Les actions sur 2 ou 3 axes

2- Les problématiques de santé à l'échelle du territoire

Les problématiques soulevées par l'ARS sont variées et nombreuses et dépendent du contexte spécifique de ce territoire rural ou semi rural. En outre, en se basant sur la connaissance que nous avons des diverses situations des habitants et en considérant que Bièvre Isère a été identifié comme désert médical par l'ARS, les problèmes suivants ont pu être repérés :

Accès aux soins :

- Manque de médecins généralistes, de spécialistes ou de services hospitaliers (éloignement, manque de lits,...)
- Difficultés d'accès aux soins pour les populations fragiles (personnes âgées, handicapées, isolées, etc.)
- Inégalités territoriales dans l'accès aux soins

Offre de soins :

- Offre inadaptée de soins aux besoins spécifiques de la population (santé mentale, addictions, etc.)
- Taux d'hospitalisation élevés ou recours aux soins d'urgence ou au centre de soins non programmés
- Insatisfaction des usagers du système de santé

Etat de santé de la population :

- Taux importants de facteurs de risques pour la santé comme la pollution, la précarité sociale ou les comportements à risque
- Inégalités sociales en matière de santé

Déterminants de la santé :

- Facteurs socio-économiques défavorables comme le chômage, la pauvreté ou le faible niveau d'éducation
- Conditions de vie difficiles pour la santé, comme l'habitat insalubre, l'inadaptation des logements, l'environnement
- manque de communication sur les offres de santé, entre les professionnels de santé et les patients...

Insuffisances dans la mobilité qui est intrinsèquement liée à la santé publique :

- Accès aux soins limité pour les populations rurales mal desservies par les transports publics
- Manque d'activité physique de la population non sensibilisée ou éduquée à la marche ou au vélo
- Pollution en partie due aux véhicules motorisés entraînant diverses maladies respiratoires et cardiovasculaires
- Nombre d'accidents conséquents qui représentent une cause majeure de blessures et décès

Importance d'un Contrat local de santé pour le territoire de Bièvre Isère :

Un CLS est un outil nécessaire pour améliorer la santé et le bien-être des populations dans un territoire donné. Pour Bièvre Isère, un CLS s'avère particulièrement important pour les raisons suivantes :

1. **Réduire les inégalités de santé :** le territoire de Bièvre Isère présente des disparités en matière de santé. Le CLS devrait permettre de cibler les actions et les ressources pour répondre aux besoins spécifiques des populations les plus fragiles.
2. **Améliorer l'accès aux soins :** l'accès aux soins est un défi majeur pour de nombreux habitants de Bièvre Isère, notamment en raison de la désertification médicale. Le CLS pourrait contribuer à développer de nouvelles offres de soins, à faciliter le parcours de santé des patients et à promouvoir la prévention.
3. **Renforcer la coordination des acteurs :** de nombreux acteurs interviennent dans le domaine de la santé sur le territoire. Le CLS permettrait de mieux coordonner leurs actions et de mutualiser les moyens pour une plus grande efficacité.
4. **Répondre aux besoins spécifiques du territoire :** le CLS pourrait permettre de prendre en compte les enjeux de santé spécifiques à Bièvre Isère, tels que le vieillissement, les addictions, la santé mentale,...

5. **Impliquer les habitants** : le CLS est un processus participatif qui implique les habitants, les élus locaux, les professionnels de santé et les associations. Cela permettrait de mieux identifier les besoins et de co-construire des solutions adaptées au territoire.
6. **Evaluer l'impact des actions** : le CLS prévoit un suivi et une évaluation des actions menées afin de mesurer leur impact et d'ajuster le dispositif si nécessaire.

Le CLS permettra de répondre aux besoins spécifiques de Bièvre Isère, de mobiliser les acteurs et de porter une vision globale de la santé publique.

Suite à l'établissement du Contrat Local de Santé qui vise à répondre aux besoins particuliers de Bièvre Isère, il est essentiel de passer à l'action. Cela implique la mise en place de mesures concrètes et adaptées pour améliorer la santé des habitants.

3- Les actions pouvant être mises en place sur 3 axes prévisionnels issus du diagnostic de l'ARS

Le Conseil de développement, après une analyse des besoins et des priorités locales a été amené à échanger puis à hiérarchiser les futures actions du CLS préconisées par les membres de l'assemblée. Cette démarche vise à maximiser l'impact des interventions et à assurer une allocation efficace des ressources disponibles. Les critères de hiérarchisation ont été définis en fonction des problématiques de santé publique identifiées, et de la faisabilité des actions proposées.

En conséquence, les actions principales ont été classées sous le titre **Actions prioritaires** et les actions à conserver, non moins importantes mais à développer dans un deuxième temps, sous le titre **Actions secondaires**.

AXE 1 – améliorer l’offre de soins de proximité et l’attractivité du territoire

Actions prioritaires :

- Communiquer sur les atouts de Bièvre Isère pour attirer des professionnels de santé
- Améliorer la mobilité sur le territoire (transport à la demande)
- Organiser des évènements pour mettre en relation les acteurs de santé et les acteurs locaux
- Intensifier les tutorats médecins / étudiants en médecine

Actions secondaires :

- Déployer un Médico-bus
- Aider et soutenir toutes les structures médicales existantes afin qu’elles restent sur le territoire
- Mettre en place des bourses d’études pour les étudiants en médecine qui s’engageraient à exercer sur Bièvre Isère
- Promouvoir les métiers de la santé dans les collèges et les lycées
- Optimiser les locaux vides déjà existants afin de répartir les professionnels de santé (exemple sur Faramans beaucoup de professionnels et plus de place)

AXE 4 – développer les dynamiques de prévention et de promotion de la santé

1- Quelles actions pourraient être mises en place pour renforcer la promotion et la prévention en santé sexuelle ?

Actions prioritaires :

- Organiser des campagnes de sensibilisation et d’informations dans les écoles primaires, collèges et lycées du territoire et auprès du grand public

- Communiquer sous diverses formes (réseaux sociaux,...)
- Travailler en lien avec les clubs sportifs
- Informer de l'existence du centre de santé sexuelle à La Côte Saint-André

Actions secondaires :

- Organiser des campagnes de dépistage
- Mettre en place des distributeurs de serviettes hygiéniques et tampons et développer l'implantation de distributeurs de préservatifs
- Lister et cartographier les organismes pouvant apporter de l'aide en créant un annuaire

2- Quelles actions pourraient être mises en œuvre pour prévenir les risques liés aux consommations psycho-actives ?

Actions prioritaires :

- Organiser des campagnes de sensibilisation et d'information dans les collèges et lycées du territoire et auprès du grand public (conférences, débats...)
- Soutenir les parents (café de la parentalité...)
- Travailler en lien avec les clubs sportifs

Actions secondaires :

- Lister et cartographier les organismes pouvant apporter de l'aide (sorte d'annuaire)
- Renforcer les contrôles dans les établissements scolaires, fêtes publiques et entreprises
- Créer une plateforme de discussion en ligne

- Créer des groupes d'écoute pour rendre visite aux personnes isolées ayant une addiction

AXE 5 – promouvoir un cadre de vie et un environnement favorable à la santé

1- Quelles actions pourraient être mises en place pour réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine ?

Actions prioritaires :

- Favoriser les cultures locales
- Développer les jardins, vergers et ruchers partagés
- Développer les déplacements doux, les pistes cyclables et les transports en commun
- Limiter les surfaces de goudron et prioriser la végétalisation des cours d'écoles

Actions secondaires :

- Protéger les captages d'eau (en augmentant les périmètres de protection, en sensibilisant sur l'usage des pesticides, augmenter les analyses de l'eau)
- Aider les agriculteurs à produire Bio
- Favoriser la rénovation de l'habitat

2- Quelles actions pourraient être mises en œuvre pour permettre au territoire de s'adapter aux enjeux climatiques ?

Actions prioritaires

- Développer la végétalisation et sensibiliser sur les dangers de l'artificialisation (privilégier les haies naturelles, planter des arbres...)
- Inciter à planter des arbres fruitiers dans les communes afin que les habitants puissent bénéficier des fruits produits
- Développer les pistes cyclables
- Mettre en place des primes pour l'achat de VAE et vélos cargo
- Promouvoir le pédibus dans les écoles

Actions secondaires :

- Valoriser les circuits courts et organiser des ateliers cuisine avec les producteurs locaux (recettes...)
- Sensibiliser sur les bonnes pratiques (limiter la consommation d'eau, création de son jardin potager...)
- Etre initiateur auprès des comités d'entreprises et des petites entreprises pour aide type (sport, mobilités douces, covoiturage...)

3- Quelles actions pourraient être mises en œuvre pour soutenir l'éducation et la promotion de la santé environnement ?

Actions prioritaires

- Améliorer les infrastructures pour la mobilité douce (pistes cyclables, parkings vélos sécurisés...)
- Sensibiliser à l'alimentation équilibrée et saine de saison (producteurs locaux) et mettre en place des ateliers sur « comment manger équilibré en cuisinant vite ? »

- Sensibiliser et éduquer aux différentes alternatives de mobilité telles que la marche et le vélo

Actions secondaires

- Réaliser un calendrier des producteurs locaux (comme celui des pompiers)
- Organiser des campagnes de sensibilisation au « bien manger et bien bouger », auprès et en lien avec des associations, auprès des jeunes (via les réseaux sociaux ou dans les établissements scolaires)
- Créer des parcours de santé gratuits et accessibles à proximité des stades ou des salles de sport, (par exemple pour les parents qui attendent pendant les activités de leurs enfants)
- Organiser des randonnées pédagogiques avec une sensibilisation sur la santé environnement

Ces propositions ont été élaborées par les membres du Conseil de développement en tenant compte des observations et des données recueillies. Chaque action a été évaluée pour s'assurer qu'elle répond aux besoins identifiés et qu'elle est réalisable dans le cadre des ressources disponibles. Certaines des actions préconisées ont d'ailleurs été rejetées car jugées trop chères ou trop utopiques.

4- Conclusion de l'avis du CODEV sur le futur CLS de Bièvre-Isère

Le Conseil de développement considère que le contrat local de santé est un outil déterminant pour améliorer la santé de la population du territoire. Le CLS permet de définir des objectifs et des actions concrètes pour répondre aux besoins spécifiques du territoire en

matière de santé. Il est également un outil important pour mobiliser les différents acteurs du territoire autour d'un projet commun.

Le Conseil de développement salue les actions d'ores et déjà menées sur le territoire de Bièvre Isère, notamment :

- ✓ les tutorats entre médecins et étudiants en médecine
- ✓ la création d'un centre de soins non programmés
- ✓ la construction de maisons de santé notamment La Côte Saint André, Faramans...

Le Conseil de développement souhaite que le CLS aille plus loin et propose un certain nombre de recommandations :

- ✓ **Développer des actions de prévention de la santé ambitieuses et plus ciblées.** Il est nécessaire de mettre en place des actions qui s'attaquent aux déterminants de la santé, tels que la pauvreté, les inégalités sociales et l'environnement
- ✓ **Renforcer la participation des habitants à l'élaboration et la mise en œuvre du CLS.** En effet, il est important que les habitants du territoire se sentent concernés et puissent s'approprier les actions qui seront menées.
- ✓ **Prendre en compte les enjeux environnementaux dans la promotion de la santé.** Il est important de créer un environnement favorable à la santé pour tous, en particulier pour les populations les plus fragiles.
- ✓ **Associer les associations qui peuvent être des acteurs majeurs dans le CLS.** Il est essentiel de cartographier et d'établir une base de données de ces acteurs locaux, actifs dans les domaines de la santé, du social, de l'éducation et de l'environnement afin d'établir des partenariats et favoriser leur implication dans les futures actions du CLS (leur réseau et leur savoir-faire pouvant largement contribuer à la mise en œuvre efficace de ces actions)
- ✓ **Evaluer régulièrement l'impact des actions menées dans le cadre du CLS.**

Le Conseil de développement est convaincu que le CLS peut être un levier important pour améliorer la santé de la population du territoire. Il est important de poursuivre les efforts engagés et de mettre en œuvre les actions et les recommandations formulées dans cet avis. Les membres du CODEV formulent le souhait que tous les acteurs du territoire se mobilisent pour que le CLS soit un succès.

En conclusion, le Conseil de développement émet un avis favorable sur le Contrat local de santé et encourage les élus et les différents acteurs du territoire à poursuivre leur engagement dans la mise en œuvre de cet outil important.

Le Conseil de développement souhaite également être associé à la suite du processus et être informé des avancées réalisés et des évolutions éventuelles.